

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser l'usage C.2C dans la zone 0231 - Secteur avenue de l'Église et rue Angers (dossier 1218677011)

La consultation publique écrite, pour le projet ci-haut mentionné, s'est tenue, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220279.

Un avis public annonçant la consultation écrite a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 15 septembre 2021. La consultation s'est déroulée jusqu'au 30 septembre 2021 inclusivement.

À l'expiration de la période prévue pour la consultation, aucun commentaire n'a été reçu.